

## Le travail décent en agriculture : l'appréhender au prisme de l'organisation familiale du travail et des modèles productifs en Afrique

Juin 2025 – N° 72 | AFD Département de la recherche

### MESSAGE CLEF

La notion de travail décent, qui figure dans le huitième Objectif de développement durable (ODD) des Nations unies, doit prendre en considération les spécificités de l'organisation du travail agricole qui est majoritairement familial en Afrique, comme dans de nombreuses géographies. Tout changement de modèle de production induit des changements dans la division du travail et le volume des tâches. Il doit donc être évalué au regard de ses implications sur le partage de la richesse créée, et le respect des droits et de la santé de tous les travailleurs et travailleuses. En conséquence, le législateur soucieux de garantir l'attractivité de l'emploi dans le secteur agricole afin d'absorber la main-d'œuvre de millions de jeunes arrivant sur le marché du travail en Afrique doit à la fois s'assurer de réguler les conditions de l'emploi et tenir compte de l'incidence des modèles agricoles et manières de produire qu'il promeut sur les conditions du travail et la rémunération de ces travailleurs<sup>[1]</sup>.

### CONTEXTE

Entre 2025 et 2040, 575 millions de jeunes vont arriver sur le marché du travail en Afrique, dont environ 45 % en zone rurale (UN-DESA 2024). Sur la même période, l'Afrique va contribuer à hauteur de 72 % à la croissance de la population active mondiale. Dans la majeure partie des pays africains, le processus d'urbanisation ne s'est pas accompagné d'une industrialisation significative des économies. Plus de 60 % de la force de travail reste ainsi engagée dans des activités liées au secteur agricole. Le constat est désormais partagé par la plupart des acteurs : la capacité du secteur agricole et agroalimentaire à fournir des emplois productifs avec des conditions de travail attractives est devenue critique pour la stabilité sociale et politique du continent.

Les acteurs du développement s'interrogent alors sur la capacité du secteur agricole à générer des emplois qui répondent aux besoins du marché, aux aspirations des travailleurs et qui fournissent des conditions de travail décentes.

Or, la notion de travail décent, forgée pour des secteurs industriels où le salariat est la forme dominante de travail, montre des limites quant à sa capacité à appréhender les enjeux du travail dans des contextes dominés par l'agriculture familiale (Hostiou 2025). Dès lors, on peut s'interroger sur la manière de parler de travail décent pour différentes catégories de travailleurs et pour des organisations du travail qui sont très variées en agriculture. Et par conséquent, puisque les modèles agricoles et manières de produire conditionnent la forme prise par l'organisation du travail au sein des exploitations, comment les choix de ces modèles conditionnent-ils la décence du travail ?

### PENSER LE TRAVAIL DÉCENT EN LIEN AVEC L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Introduit pour la première fois par l'Organisation internationale du travail (OIT) à la fin des années 1990, le concept a été institutionnalisé par la *Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable* en 2008. Il a été repris comme un des Objectifs

[1] Dans ce papier, nous adopterons une démarche systématique de langage qui n'inclut pas la féminisation des noms, étant entendu que la grande majorité des références concerne bien des travailleurs et des travailleuses, des agriculteurs et des agricultrices, etc. La distinction est faite lorsque l'on insiste sur la division sexuée des tâches.

**Auteurs :** Pierre GIRARD (CIRAD), Nathalie HOSTIOU (INRAE), Ibrahima DIALLO (ISRA), Benoît DEDIEU (INRAE)

**Mots clés :** emploi, agriculture

**Coordination :** Benoît FAIVRE-DUPAIGRE (AFD)

**Géographie :** Afrique

**Thématiques :** économie, social

#### En savoir plus :

**Compte-rendu de la conférence :** <https://www.cirad.fr/dans-le-monde/nos-directions-regionales/afrique-de-l-ouest-zone-seche/actualites/l-employabilite-dans-le-secteur-agricole-et-agroalimentaire>.

**Webinaire International Association on Work in Agriculture (IAWA) et initiative TSARA "What about work and employment in agriculture in Africa?", 5 décembre 2024 :** <https://www.workinagriculture.com/news/2024-webinar-work-and-employment-in-agriculture-in-africa>.

<https://www.isra-bame.sn/2025/04/08/vers-des-emplois-decents-en-agriculture-en-afrique-de-louest-la-conference-international-de-dakar-ouvre-la-voie-a-un-avenir-durable-base-sur-des-donnees-probantes/>.

de développement durable en 2015 (ODD8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »). Le travail décent est défini par l’OIT comme un « travail productif pour les femmes et les hommes dans des conditions de liberté, d’équité, de sécurité et de dignité humaine ». La notion repose sur quatre piliers : l’accès à un travail productif et convenablement rémunéré ; les droits au travail qui assurent la sécurité et la santé au travail ; l’accès à une protection sociale qui protège les travailleurs des risques de la vie (par des mécanismes de prévoyance collective contre la perte ou la réduction de revenus suite à une maladie, une grossesse, etc.) ; le dialogue social avec les moyens pour les travailleurs de défendre leurs droits. La notion de travail décent revêt des limites avérées pour appréhender le travail et l’emploi dans le secteur agricole des pays du Sud (*ibid.*). L’agriculture familiale y est la forme sociale dominante et les entreprises agricoles qui reposent sur le salariat formel restent l’exception. Or, d’une part, l’agriculture familiale recouvre une diversité de formes d’organisation du travail, c’est-à-dire de catégories de travailleurs et de tâches associées. D’autre part, les exploitations agricoles familiales ne disposent pas de statut

juridique reconnu puisqu’elles sont considérées comme informelles. Les notions de protection sociale, de droit au travail et de dialogue social, telles qu’élaborées dans le concept initial, ne sont donc pas évidentes à leur appliquer. L’Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et l’OIT mènent actuellement des travaux pour dépasser ces difficultés. En 2019, l’OIT s’est emparée du sujet à travers une note d’orientation qui décrit quelques approches qui permettraient de promouvoir le « travail productif et décent dans l’agriculture », avec une attention particulière pour les groupes les plus vulnérables (salariés, femmes, migrants, petits agriculteurs). Elle met l’accent sur les actions indispensables dans les domaines du développement des compétences, la réalisation des droits fondamentaux et la protection des travailleurs agricoles, mais sans pour autant expliciter le lien entre organisation du travail dans un contexte familial et travail décent.

La notion de travail décent doit ainsi considérer la diversité des travailleurs qui interviennent dans l’agriculture familiale en Afrique (*cf.* graphique 1). En effet, le caractère familial du travail reste souvent central mais ne doit pas masquer la diversité de catégories de travailleurs supportant

cette agriculture : agriculteurs indépendants, membres de la famille, métayers, salariés permanents et temporaires (saisonniers, journaliers, tâcherons), entraide, prestataires de services. Ces personnes travaillent seules ou à plusieurs et dans différents lieux de travail, avec des compétences multiples, pour des tâches qui ne sont pas toutes équivalentes en termes de rythme, de rémunération et de flexibilité dans leur exécution.

La notion de travail décent doit donc se penser, en agriculture, en considérant l’organisation du travail au sens de la répartition des tâches entre les différents types de travailleurs ; tâches qui sont elles-mêmes conditionnées par les structures d’exploitations et les choix techniques faits par le chef d’exploitation dans la conduite de ses cultures et de ses élevages. Autrement dit, le travail décent en agriculture doit être appréhendé en lien avec la diversité des choix techniques, économiques et d’organisation du travail qui sont possibles en agriculture.

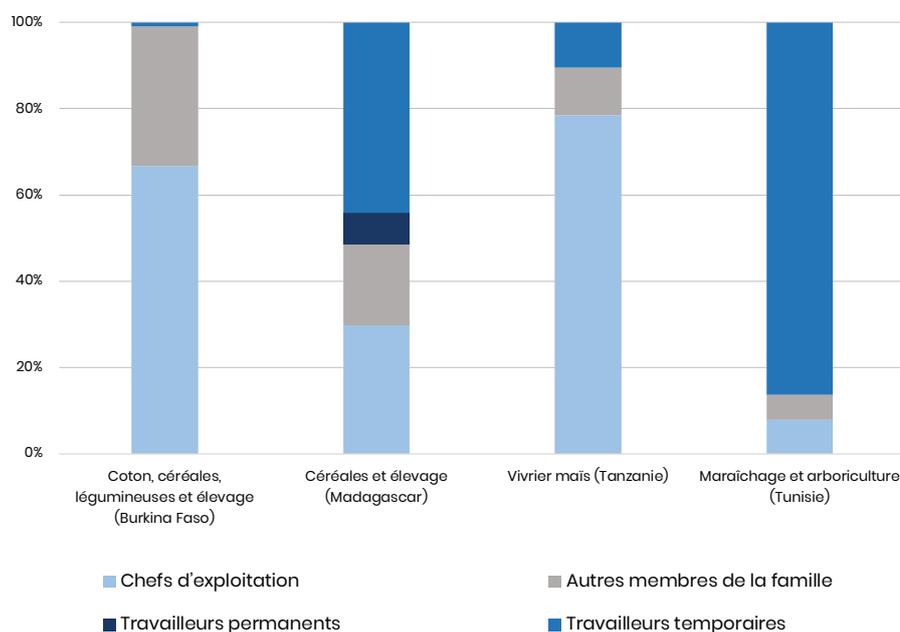
### QUE SAIT-ON DES LIENS ENTRE MODÈLES PRODUCTIFS, ORGANISATION DU TRAVAIL ET TRAVAIL DÉCENT ?

Les exploitations familiales peuvent s’engager sur différents modèles productifs avec des incidences sur l’organisation du travail. Le modèle de la Révolution verte et l’agroécologie en sont deux archétypes.

La majorité des politiques agricoles des pays africains sont ancrées dans le paradigme de la modernisation agricole incarné par le modèle de la Révolution verte qui repose sur l’utilisation d’engrais synthétiques, de pesticides, de semences hybrides et génétiquement modifiées, ainsi que sur des systèmes agricoles simplifiés, des monocultures et la mécanisation. Qu’est-ce que ce modèle d’agriculture conventionnelle produit en termes d’organisation du travail et de travail décent en Afrique ?

Dans le cas des systèmes de production rizicoles au Ghana (Girard *et al.* 2025), l’organisation du travail change en fonction de la taille et du

Graphique 1 - Contribution des travailleurs au travail saisonnier sur les cultures de l’exploitation pour différents systèmes de production agricole



Source : modifié d’après Hostiou *et al.* 2024.

niveau d'intensification technique des systèmes de production. Le travail réalisé par des salariés temporaires s'accroît lorsque la production rizicole s'intensifie en raison de l'irrigation et donc de la possibilité d'effectuer deux à trois cycles culturaux dans l'année. Une forte division sexuée du travail est aussi observée. Bien que le travail du sol soit très souvent mécanisé, les salariés temporaires, essentiellement des hommes, réalisent souvent des tâches plus pénibles physiquement (manutention de sacs), voire dangereuses pour la santé (application des traitements herbicides). Les travaux post-récolte sont en revanche majoritairement réalisés par les femmes de la famille ou des salariées temporaires.

L'intensification de la production rizicole permet certes de réduire la pénibilité du travail grâce à la mécanisation du labour et de la récolte. Cependant parallèlement, la multiplication des passages d'herbicides sont transférés aux travailleurs journaliers et le volume d'activité des travaux manuels post-récolte s'accroît pour les femmes.

En Afrique de l'Ouest, la mécanisation des systèmes de production est le plus souvent partielle : le travail du sol, le transport ou les opérations post-récolte (battage, décorticage) sont des tâches le plus souvent mécanisées, mais les opérations de récolte ou de semis demeurent manuelles. Dans les zones cotonnières du Bénin, du Mali ou du Burkina Faso, le labour au tracteur permet l'accroissement des superficies cultivées, ce qui augmente la demande en travail pour les femmes de la famille ou les salariés temporaires au moment du semis et de la récolte (Biaou et Bakker 2025). La mécanisation des systèmes de production ne réduit donc pas forcément le besoin de main-d'œuvre et n'entraîne pas de perte d'emplois agricoles. Surtout, dans la mesure où elle redistribue les tâches, elle contribue de façon différenciée à une amélioration des conditions de travail.

De son côté, l'agroécologie entend assurer la production agricole tout en réduisant l'utilisation d'intrants, en préservant les sols et en économisant l'eau. Pour ce faire, elle utilise plusieurs

leviers qui ont une incidence sur l'organisation des travaux. Elle réintroduit notamment de la diversité dans les systèmes de production agricole avec, en conséquence, des tâches qui peuvent différer de l'agriculture conventionnelle. Des initiatives politiques d'appui à l'agroécologie émergent depuis quelques années en Afrique. Selon une méta-analyse récente, l'adoption de pratiques agroécologiques aurait un effet plutôt positif sur la productivité du travail, la quantité d'emplois, les revenus des exploitations, la rémunération des travailleurs et l'inclusion des jeunes et des femmes dans les pays du Sud global (Berdegue *et al.* 2025). Mais force est de constater que peu de travaux traitent du lien entre l'agroécologie, l'organisation du travail et le caractère décent du travail en Afrique. L'agroécologie est-elle en mesure d'améliorer le bien-être des travailleurs africains ? Les réponses à ces questions sont plus ou moins éparpillées, mais nous livrons ici quelques aperçus à partir de travaux récents en Afrique de l'Ouest.

Il est très souvent stipulé que les pratiques agroécologiques demanderaient plus de travail, ce qui constituerait un frein à leur adoption. Ce propos est à nuancer car toutes les pratiques agroécologiques ne demandent pas forcément plus de travail : cultiver plus de légumineuses, diversifier les cultures sur un même terroir ou accroître son autonomie semencière n'ont pas d'implications très fortes sur la demande en travail. De plus, le surcroît potentiel de travail ne représente pas nécessairement des quantités de travail significatives au regard de l'ensemble du travail réalisé à l'échelle du système de production, comme cela a été démontré dans les systèmes horticoles de la zone des Niayes au Sénégal (Laske et Michel 2022). Néanmoins, elles peuvent impliquer de nouvelles tâches et une nouvelle organisation du travail. C'est le cas des systèmes mixtes de production végétale et animale des zones cotonnières du Mali ou du Burkina Faso, ou bien des systèmes pastoraux du Ferlo sénégalais, où l'association agriculture-élevage est le pilier du renouvellement de la fertilité des sols sur un mode agroécologique. L'introduction d'activités d'élevage,

comme c'est souvent le cas pour des systèmes agroécologiques, conduit alors à une configuration spécifique du travail quotidien de la famille ou des salariés permanents pour la conduite des animaux (Hostiou *et al.* 2024).

Lorsque les responsables politiques promeuvent un modèle agricole et ses différentes manières de produire, ils doivent donc être conscients qu'ils favorisent un type de répartition des tâches qui a un impact direct sur l'appréciation qu'en auront les différentes catégories de travailleurs.

### CONSIDÉRER LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL SALARIÉ ET NON-SALARIÉ

Enfin, la rémunération du travail est un élément crucial à considérer dans la qualité des emplois. Cela implique, dans le secteur agricole où la rémunération du travail familial découle directement du revenu de l'exploitation, de s'intéresser aux prix agricoles et aux conditions de partage de la valeur finale créée qui dépendent du type d'accès au marché, de l'organisation des producteurs, des rapports de force au sein des filières et du mode d'insertion dans les chaînes de valeur mondiales. Augmenter les revenus de l'exploitation n'entraîne pas forcément un accroissement des revenus pour tous les travailleurs car leur diversité de statuts leur confère des modalités de rémunération variées, plus ou moins à l'avantage des travailleurs familiaux, salariés, journaliers, tâcherons, métayers, etc. Par exemple, Soullier *et al.* (2025) montrent qu'au Ghana, la certification biologique des exploitations cacaoyères accroît les revenus de l'exploitation, mais pas ceux des travailleurs salariés temporaires, majoritairement des hommes. En outre, ces derniers déclarent ne pas ressentir d'amélioration de leurs conditions de travail (en termes de santé ou de pénibilité). L'approche par le travail décent, qui vise l'obtention de rémunérations justes, implique dès lors d'aborder la question des prix, des marchés et du partage de la valeur ajoutée dont les formes sont très variables dans le secteur agricole.

## RECOMMANDATIONS

- ▶ Au vu du rôle que doit jouer le secteur agricole et agroalimentaire comme pourvoyeur de main-d'œuvre, les décideurs et les institutions publiques doivent penser l'attractivité du travail et sa décence, comme des points d'entrée pour élaborer les politiques agricoles. Dès lors, il est nécessaire de ne pas isoler le travail et l'emploi de la réflexion sur les modèles agricoles à promouvoir.
- ▶ Les institutions publiques doivent soutenir la production de données sur le travail et l'emploi en fonction des différents modèles agricoles et productifs. L'insuffisance de ces données limite l'élaboration de stratégies de développement réellement pourvoyeuses d'emplois décents.
- ▶ Les transformations techniques et organisationnelles liées à une modification d'un système de production agricole peuvent induire des changements significatifs dans l'organisation du travail et la décence du travail. C'est pourquoi, les dispositifs d'appui-conseil et de formation agricole doivent intégrer le travail comme une des dimensions centrales d'accompagnement des projets d'installation et d'investissement en s'intéressant au travail tel qu'il se fait, qu'il s'organise, qu'il rémunère et qu'il est vécu par les travailleurs et travailleuses.

## BIBLIOGRAPHIE

**Berdegú, Julio A., Carolina Trivelli et Rob Vos. 2025.** "Employment Impacts of Agrifood System Innovations and Policies: A Review of the Evidence". *Global Food Security* 44 : 100832. <https://doi.org/10.1016/j.gfs.2025.100832>.

**Biaou, Nazaire et Teatske Bakker. 2025.** « Comment le travail s'organise en lien avec la mécanisation dans l'agriculture familiale ? Retours sur le projet Mecawat ». Communication présentée à la conférence internationale ISRA, BAME, CIRAD et INRAE, « Le futur du travail et de l'emploi dans le secteur agricole en Afrique de l'Ouest », Dakar, 14-15 janvier 2025.

**Hostiou, Nathalie. 2025.** « Revisiter le concept de « travail décent » en agriculture ». Communication présentée à la conférence internationale ISRA, BAME, CIRAD et INRAE, « Le futur du travail et de l'emploi dans le secteur agricole en Afrique de l'Ouest », Dakar, 14-15 janvier 2025.

**Hostiou, Nathalie, Benoît Dedieu, Pierre Girard, Jacques Kuzo et Sara Mercandalli. 2024.** « La diversité des modes d'organisation du travail en Afrique : l'exploitation familiale en question ». Communication présentée au colloque SFER, ESA, « Les exploitations agricoles et les métiers en agricultures : Évolutions, transformations, perspectives », Angers, 6-7 juin 2024.

**Girard, Pierre, Nathalie Hostiou, Guillaume Soullier et Benoît Dedieu. 2025.** « Organisation du travail dans les systèmes de production rizicoles : qu'est-ce qui compte dans la région de la Volta (Ghana) ? ». Communication présentée à la conférence internationale ISRA, BAME, CIRAD et INRAE, « Le futur du travail et de l'emploi dans le secteur agricole en Afrique de l'Ouest », Dakar, 14-15 janvier 2025.

**Laske, Esther et Sandrine Michel. 2022.** "What Contribution of Agroecology to Job Creation in Sub-Saharan Africa? The Case of Horticulture in the Niayes, Senegal". *Agroecology and Sustainable Food Systems* 46(9) : 1360-85. <https://doi.org/10.1080/21683565.2022.2107595>.

**Soullier, Guillaume, Ralph Armah, Pierre Girard, Emmanuel Drovou, Shadrack Nyarko et Francis Codjoe. 2025.** « Quel est l'impact de la certification sur l'organisation et les contions de travail dans la production de cacao au Ghana ? ». Communication présentée à la conférence internationale ISRA, BAME, CIRAD et INRAE, « Le futur du travail et de l'emploi dans le secteur agricole en Afrique de l'Ouest », Dakar, 14-15 janvier 2025.

**United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division. 2024.** *World Population Prospects 2024: Summary of Results*. UN DESA/POP/2024/TR/NO.9. New York : United Nations.

**Agence française de développement (AFD)**

5, rue Roland Barthes | 75012 Paris | France

**Directeur de la publication** Rémy Rioux

**Directeur de la rédaction** Thomas Melonio

**Depôt légal** 2<sup>e</sup> trimestre 2025

**ISSN** en cours | © AFD

**Pour consulter les autres publications :**

<https://www.afd.fr/fr/collection/policy-dialogues>

*Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de leur(s) auteur(s). Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'AFD ou de ses institutions partenaires.*